

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°18-2023-01-008

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Centre Hospitalier de Vierzon /**

18-2023-01-16-00004 - Décision du directeur n°2023.24 - annule et remplace la n°2023/08 - délégation de signature aux personnels du CHV réalisant des gardes administratives (4 pages) Page 4

18-2023-01-02-00015 - Décision du directeur n°2023/19 - délégation de signature à Mr Thierry BERNARD (2 pages) Page 9

## **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations 18 /**

18-2023-01-20-00008 - ST FRANCOIS - Arrt autorisation HU soins.doc (2 pages) Page 12

## **Direction Départementale des Territoires 18 / SER**

18-2023-01-20-00007 - AP DDT 2023-015Portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées et publiques pour le Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d Aménagements Hydrauliques (SIRAH) (3 pages) Page 15

18-2023-01-20-00005 - AP DDT-2022-07 portant renouvellement de l'habilitation FDPPMA18 en tant qu association agréée de protection de l environnement, à participer au débat sur l environnement dans le cadre départemental (3 pages) Page 19

18-2023-01-20-00004 - AP DDT-2023-006 portant renouvellement agrement de la FDPPMA 18 en qualite association de protection environnement\_RAA (3 pages) Page 23

## **Préfecture du Cher / Direction de la Citoyenneté**

18-2022-11-20-00001 - A R R E T E N° 2022-1543 Accordant la médaille d honneur Agricole à l occasion de la promotion du 1er janvier 2023 (5 pages) Page 27

18-2022-12-01-00007 - A R R E T É N° 2022-1587 Accordant la médaille d honneur régionale, départementale et communale à l occasion de la promotion du 1er janvier 2023 (27 pages) Page 33

18-2023-01-20-00006 - A R R E T É N° 2023-036 Accordant la médaille d honneur régionale, départementale et communale (1 page) Page 61

18-2023-01-17-00001 - Arrêté n°2023-026 accordant l honorariat des anciens maires (1 page) Page 63

## **Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication**

18-2023-01-24-00001 - Arrêté n°2023-0038 du 24-01-23 approuvant les dispositions spécifiques ORSEC du plan particulier d'intervention VIA LOGISTIQUE (2 pages) Page 65

18-2023-01-23-00001 - Arrêté n°2023-0040 du 23 janvier 2023 autorisant les agents agréés du service interne de la sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité (2 pages)

Page 68

Centre Hospitalier de Vierzon

18-2023-01-16-00004

Décision du directeur n°2023.24 - annule et remplace la n°2023/08 - délégation de signature aux personnels du CHV réalisant des gardes administratives



**Direction générale**  
FM/EF

## **DECISION DU DIRECTEUR N° 2023/24**

**Annule et remplace la Décision n°2023/08**  
**Décision de délégation de signature aux personnels du centre hospitalier de VIERZON**  
**réalisant des gardes administratives**

Le directeur général du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision du Centre National de Gestion portant nomination de Monsieur Francisco MORENO en qualité de directeur général du centre hospitalier de VIERZON (Cher), à effet du 01/01/2023,
- Vu les nécessités de service,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée aux personnes ci-dessous mentionnées à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces nécessaires à l'exercice de leurs missions dans le cadre des gardes administratives :

- **Monsieur Fabrice LAURAIN**, directeur d'hôpital hors classe
- **Madame Sissie DEDUIT**, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale
- **Monsieur Philippe ANDRIEUX**, ingénieur hospitalier principal
- **Madame Catherine VANDENMERSCH**, faisant fonction de directrice coordinatrice des soins

- **Madame Christelle LAMY**, cadre supérieur de santé
- **Monsieur Yannick TARASCON**, attaché principal d'administration hospitalière
- **Madame Aurélie LELOUP**, attachée d'administration hospitalière

Elles doivent rendre compte au directeur général des décisions prises.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délégation de signature prend effet à compter du 16/01/2023. Elle est portée à la connaissance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

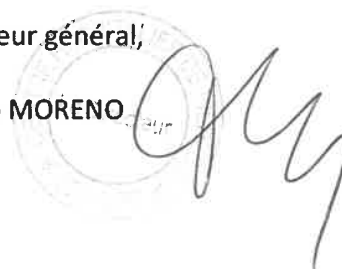
#### **ARTICLE 3 :**

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 16/01/2023










Le Directeur général,

Francisco MORENO



#### Destinataires :

- Affichage public
- Agence régionale de santé – Délégation départementale du Cher
- Administrateurs de garde
- Monsieur le Trésorier

Nom - Prénom	Signature	Paraphe
Madame Sissie DEDUIT		SD
Monsieur Fabrice LAURAIN		FL
Monsieur Philippe ANDRIEUX		
Madame Catherine VANDENMERSCH		CV
Madame Christelle LAMY		CL
Monsieur Yannick TARASCON		
Madame Aurélie LELOUP		AL





Centre Hospitalier de Vierzon

18-2023-01-02-00015

Décision du directeur n°2023/19 - délégation de  
signature à Mr Thierry BERNARD



**Direction Générale**  
FM/EF

## **DECISION DU DIRECTEUR N° 2023/19**

**Décision de délégation de signature à Monsieur Thierry BERNARD, responsable du magasin**

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-3, L. 6132-3 R. 6132-16 et D. 6143-33,
- Vu la décision du Centre National de Gestion portant nomination de Monsieur Francisco MORENO en qualité de directeur général du centre hospitalier de VIERZON (Cher), à effet du 01/01/2023,
- Vu la décision du directeur n°2023/07 en date du 01/01/2023 portant délégation de signature à Monsieur Philippe ANDRIEUX, responsable de la Logistique, des travaux et des achats,
- Vu les nécessités de service,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry BERNARD, technicien supérieur hospitalier, responsable du magasin au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer tout bon de commande ou de livraison nécessaire à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une autorisation d'engagement signée par une personne habilitée au titre de la fonction achat du groupement hospitalier de territoire du Cher.

## ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry BERNARD, délégation est donnée à Monsieur Olivier SENEÉ, technicien supérieur hospitalier, à effet de signer tout bon de commande ou de livraison nécessaire au bon fonctionnement du magasin, dans les mêmes conditions que celle exposées à l'article 1<sup>er</sup>.

## ARTICLE 3 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 01/01/2023 abroge la décision de délégation de signature n°2022/22. Elle est portée à la connaissance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

## ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquant dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 01/01/2023

Le technicien supérieur hospitalier,  
Responsable du magasin

T. BERNARD  


Le directeur général,

  
Francisco MORENO

Le technicien supérieur Hospitalier  
Responsable travaux et maintenance

O. SENEÉ  


### Destinataires :

- Affichage public
- Monsieur Thierry BERNARD, responsable du magasin
- Monsieur Olivier SENEÉ
- Monsieur Philippe ANDRIEUX
- Monsieur le Trésorier

Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des Solidarités et de la Protection des  
Populations 18

18-2023-01-20-00008

ST FRANCOIS - Arrt autorisation HU soins.doc

**Arrêté N° 2023-0037 du 20 janvier 2023**

portant à 41 places la capacité du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)  
géré par l'association Saint-François

Le préfet du Cher  
Officier de l'ordre national du mérite,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-2, L. 313-3, L.313-4, D 313-2, D.313-7-2 et R. 313-8-1, R313-7-3 ;

**Vu** le code justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

**Vu** le plan quinquennal pour le logement d'abord et le sans-abrisme 2018-2022 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral antérieur à 2002 autorisant la gestion d'un CHRS d'une capacité de 39 places ;

**Vu** l'instruction du 7 avril 2022 relative aux objectifs 2022 du plan pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme ;

**Vu** l'instruction du 22 avril 2022 relative à la campagne budgétaire des centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour l'année 2022 ;

**Vu** le projet transmis par l'association Saint-François ;

**Vu** le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens signé le 4 février 2022 et notamment l'objectif portant sur « la réduction des risques pour un logement durable » ;

**Considérant** que le projet déposé par l'association Saint-François participe aux objectifs fixés dans le cadre du plan quinquennal pour le logement d'abord et le sans abrisme ;

**Considérant** que ce projet répond aux besoins de transformation de l'offre pour apporter une réponse diversifiée et adaptée aux besoins des usagers, en prévoyant notamment :

- l'accès au dispositif sur orientation du SIAO ;
- l'évaluation de la situation sanitaire et sociale des personnes ;
- la mise en place d'un projet d'accueil personnalisé et la signature d'un contrat de séjour avec engagement de la personne à accepter un suivi psycho-social et des soins appropriés ;
- un accompagnement et une prise en charge psychologique favorisant la prise de conscience des difficultés engendrées par la dépendance notamment en matière d'accès au logement ;
- un accompagnement à la réduction des risques, au maintien de l'abstinence et un travail autour de l'alimentation ;
- la mise en place d'une coordination avec les partenaires du champ sanitaire ;

**Considérant** que le projet de transformation ne comporte pas de modification de la catégorie de bénéficiaires de l'établissement, et qu'il est donc exonéré de la procédure d'appel à projet conformément à l'article L313-1-1 du CASF ;

**Considérant** que sa mise en œuvre s'effectue à coût constant, étant entendu que le coût attribué pour une place de CHRS insertion est considéré comme équivalent à deux places d'hébergement d'urgence « soins » ;

**Considérant** que les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont par conséquent compatibles avec la dotation globale de financement attribuée à l'établissement ;

**Sur** proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'association Saint-François est autorisée à transformer deux places d'insertion du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), sis boulevard Clémenceau – 18 000 Bourges, en quatre places d'hébergement d'urgence « soins » sous statut CHRS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**Article 2 :** La capacité du CHRS résultant de l'autorisation accordée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est ainsi portée à 41 places, dont :  
- 37 places de CHRS insertion , tel que prévu dans l'autorisation initiale ;  
- 4 places d'hébergement d'urgence « soins » sous statut CHRS.

**Article 3 :** Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Adresse de l'établissement : Boulevard Clémenceau – 18000 BOURGES  
N° SIRET : 775 013 972 00028  
N° FINESS du gestionnaire : 18 000 066 3  
N° FINESS de l'établissement: 18 000 079 6  
Code catégorie : [214] Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)  
Mode de tarification : [30] Préfet de région établissements et services sociaux

**Article 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou de l'action doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

**Article 5 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent, sis au 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.  
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture du Cher et la directrice départementale du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 20 janvier 2023

Le préfet,

Signé :  
Maurice BARATE

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-01-20-00007

AP DDT 2023-015 Portant autorisation de  
pénétrer sur les propriétés privées et publiques  
pour le Syndicat Intercommunal  
pour la Réalisation d'Aménagements  
Hydrauliques (SIRAH)

## **Arrêté N°DDT 2023- 015**

Portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées et publiques pour le Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) et le bureau d'études CE3E  
12 bis route de Conches – 27180 ARNIERES SUR ITON

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** la loi du 22 juillet 1889 relative à la procédure à suivre devant les Conseils de Préfecture, modifiée par le décret 2000-389 portant réforme du contentieux administratif;

**Vu** la loi du 29 décembre 1892, et notamment son article 1er sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution de travaux publics;

**Vu** la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères;

**Vu** la circulaire du 2 octobre 2007 concernant l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L.411-5 du Code de l'Environnement;

**Vu** les articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal;

**Vu** la demande du 06 janvier 2023 présentée par le Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH);

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-01579 et son annexe du 1er décembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Eric DALUZ, directeur départemental des territoires;

**Considérant** la nécessité de pouvoir pénétrer dans des propriétés privées et publiques dans le cadre d'un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau pour le projet de Contrat Territorial Arnon amont;

Sur proposition du directeur départemental des territoires;

### **ARRETE:**

#### **Article 1er:**

Les personnes dont les noms suivent sont autorisées à pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser des prospections.

SIRAH  
- Samuel MAUBERT



Bureau d'études CE3E

- Serge SALVAN
- Alexandre TANTOT
- Enzo SASAKI
- Arnaud FLIPPE
- Nathan OGEL
- Christian COZILIS

Les personnes bénéficiaires de cette autorisation devront être en possession de cet arrêté qu'elles seront tenues de présenter à toute réquisition.

Ces personnes ne pourront pénétrer dans les propriétés privées qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 décembre 1892 :

- pour les propriétés non closes, à l'expiration d'un délai d'affichage de dix jours dans la mairie concernée
- pour les propriétés closes, autres que les maisons d'habitation, à l'expiration d'un délai de cinq jours à dater de la notification individuelle du présent arrêté au propriétaire, ou, en son absence au gardien de la propriété. A défaut de gardien connu demeurant dans la commune le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents peuvent entrer avec l'assistance du juge d'instance.

Les communes concernées sont :

Saint-Baudel, Chezal-Benoit, Villecelin, Venesmes, La Celle-Condé, Saint-Hilaire en Lignières, Lignières, Chambon, Ineuil, Touchay, Ids-Saint-Roch, Morlac, Rezay, Maisonnais, Saint-Pierre les Bois, Marçais, Beddes, Saint-Jeanvrin, Le Châtelet, Ardenais, Loye sur Arnon, Saint-Christophe le Chaudry, Reigny, Châteaumeillant, Vesdun, Sidiailles, Culan, Saint-Saturnin, Préveranges, Saint-Maur, Montlouis.

**Article 2 :**

La présente autorisation est accordée pour la période allant du 15 février 2023 au 15 février 2026.

**Article 3 :**

Dans le cas où les propriétaires auraient à supporter des dommages causés par le bénéficiaire, l'indemnité sera réglée, autant que possible, à l'amiable. Au cas où un arrangement ne pourrait avoir lieu, le dommage sera évalué par le Tribunal Administratif, conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1889 modifiée.

**Article 4 :**

En application de la loi du 6 juillet 1943, défense est faite aux propriétaires d'apporter troubles et empêchements aux personnes chargées des études topographiques et géotechniques, de déplacer ou de détériorer les différents piquets, signaux ou repères qui seront établis dans leurs propriétés.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie au moins dix jours avant l'exécution des travaux.

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est pas suivi d'exécution dans les six mois de sa date de signature.

**Article 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Cher, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie du Cher, le chef du service départemental de l'OFB, le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cher, ainsi que tous les officiers et agents visés à l'article L.437-1 du Code de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au RAA et sur le site internet départemental de l'État : <http://www.cher.gouv.fr> et dont une copie sera adressée en mairie de toutes les communes concernées pour affichage dès réception pour la durée du présent arrêté.

A BOURGES, le 20 janvier 2023

Pour le Préfet et par subdélégation,  
L'adjointe à la Cheffe du Service Environnement et Risques

signé

Lucie ARNAUDET

**Voies et délais de Recours**

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-01-20-00005

AP DDT-2022-07 portant renouvellement de l'habilitation FDPPMA18 en tant qu'association agréée de protection de l'environnement, à participer au débat sur l'environnement dans le cadre départemental

**Arrêté N° DDT-2023-007**

Portant renouvellement de l'habilitation de la  
Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique,  
en tant qu'association agréée de protection de l'environnement,  
à participer au débat sur l'environnement dans le cadre départemental

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.141-3 et R.141-21 à R.141-26 ;

**Vu** le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant la composition du dossier de demande de participation au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives ;

**Vu** l'arrêté n° 2015-1-0712 du 17 juillet 2015 fixant les modalités d'application dans le département du Cher de la condition prévue au 1° de l'article R.141-21 du code de l'environnement concernant les associations et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-006 du 20 janvier 2023 portant renouvellement d'agrément de l'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique en qualité d'association de protection de l'environnement, dans un cadre départemental ;

**Vu** la demande présentée le 27 octobre 2022 par M. le président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique, en vue de participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives au niveau départemental ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-1579 du 1er décembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Eric DALUZ, directeur départemental des Territoires du Cher ;

**Vu** l'avis favorable émis le 2 janvier 2023 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'avis favorable émis le 28 décembre 2022 de Monsieur le procureur général près la Cour d'appel de Bourges ;

**Considérant** que l'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique est représentée sur l'ensemble du département et qu'elle dispose d'une compétence avérée sur les enjeux de biodiversité et d'éducation à l'environnement et au développement durable ;

**Considérant** que l'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique participe d'ores-et-déjà régulièrement aux réunions organisées pour la mise en oeuvre des politiques publiques portant sur les thématiques environnementales ;

**Considérant** que l'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique justifie sur le territoire départemental d'une expérience et de savoirs reconnus sur les enjeux de biodiversité, et qu'elle dispose de statuts, de financements, ainsi que de conditions d'organisation et de fonctionnement qui ne limitent pas son indépendance, notamment à l'égard des pouvoirs publics ;

**Considérant** du directeur départemental des territoires ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

L'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique, dont le siège social est situé rue Henri Moissan – 18000 Bourges, est habilitée à prendre part au débat sur l'environnement au sein des instances consultatives départementales en qualité d'association pour la protection de l'environnement au titre de l'article L.141-3 du code de l'environnement.

### **Article 2**

La durée de validité du présent arrêté est accordée pour une période de 5 ans, à compter de la date de publication au registre des actes administratifs. A l'expiration de cette période, il pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies à l'article 5 du présent arrêté.

### **Article 3**

A tout moment, l'habilitation accordée pourra faire l'objet d'un retrait par M. le préfet du Cher, notamment en cas de perte de l'agrément au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement ou en cas de non-respect des conditions d'habilitation au titre de l'article L.141-3 du même code.

### **Article 4**

Chaque année, la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique publie sur son site internet un mois au plus tard après leur approbation en assemblée générale son rapport d'activité et son rapport moral, ses comptes de résultat et de bilan, ainsi que leurs annexes et le cas échéant, son compte d'emploi des ressources.

### **Article 5**

La demande de renouvellement de l'habilitation devra être adressée par la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique à M. le préfet du Cher, Direction départementale des territoires, quatre mois au moins avant la date d'expiration de l'habilitation en cours de validité, telle que définie à l'article 2 du présent arrêté.

Le dossier de demande de renouvellement de l'habilitation devra comporter :

- l'indication du cadre départemental pour lequel le renouvellement de l'habilitation est sollicité,
- une note présentant l'évolution de l'association relativement à son activité, au champ géographique dans lequel elle intervient ainsi que tout élément de nature à justifier la demande de renouvellement,
- un document mentionnant l'identité et la part de chaque financeur, personne morale ou physique, dont proviennent plus de 5 % des ressources de l'association. Ce document est établi pour chacun des deux exercices précédant la demande en précisant l'objet de chaque financement,
- une déclaration de chacun des membres de l'organe dirigeant de l'association, indiquant les fonctions qu'il exerce à titre professionnel, ainsi que les mandats électifs publics et privés dont il est titulaire à la date de la demande

### **Article 6**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Cher. Par ailleurs, une copie sera adressée au greffe du tribunal judiciaire de Bourges.

## Article 7

M. le secrétaire général de la préfecture du Cher et le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et qui sera notifié à M. le président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique, et dont une copie sera également adressée à Mmes les sous-préfètes des arrondissements de Vierzon et de Saint-Amand-Montrond et au greffe de tribunal judiciaire de Bourges.

A Bourges, le 20 janvier 2023

Le préfet, et par délégation,  
Le directeur départemental, et par subdélégation,  
La cheffe de bureau,

*signé*

Claire GOBLET

### Voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-01-20-00004

AP DDT-2023-006 portant renouvellement  
agrement de la FDPPMA 18 en qualite association  
de protection environnement\_RAA

**Arrêté N° DDT-2023-006**  
portant renouvellement de l'agrément de la  
Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
en qualité d'association de protection de l'environnement

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.141-1 et suivants et R.141-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie) ;

**Vu** le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

**Vu** la circulaire du 14 mai 2012 relative à l'agrément des associations au titre de la protection de l'environnement et à la désignation d'associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable au sein de certaines instances ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-695 du 20 décembre 2017 portant renouvellement d'agrément de l'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique au titre de la protection de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-1579 du 1er décembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Eric DALUZ, directeur départemental des Territoires du Cher ;

**Vu** la demande reçue le 27 octobre 2022 présentée par le président de l'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique, dont le siège social est situé 103 rue de Mazières – 18 000 BOURGES, qui sollicite le renouvellement d'un agrément au titre de la protection de l'environnement dans un cadre départemental ;

**Vu** l'avis favorable du 2 janvier 2023 émis par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'avis favorable du 28 décembre 2022 de M. le procureur général, près la Cour d'appel de Bourges ;

**Considérant** que les statuts de l'association sont conformes à l'article L. 141-1 du code de l'environnement, à savoir la protection de l'environnement ;



**Considérant** que les différents plans d'actions que l'association engage chaque année lui permettent de participer activement à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la biodiversité, de l'eau et de la sensibilisation à l'environnement ;

**Considérant** que la représentativité et la notoriété de l'association sur le territoire départemental sont incontestables ;

**Considérant** son mode de gouvernance satisfaisant vis-à-vis de ses membres et la régularité de ses comptes et son indépendance financière qui sont avérées ;

**Considérant** la signature du contrat d'engagement républicain ;

**Sur proposition** de M. le directeur départemental des territoires du Cher,

## **ARRETE**

### **Article 1** : Objet de l'arrêté

L'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique, dont le siège social est situé 103 rue de Mazières – 18 000 BOURGES, est agréée au titre de la protection de l'environnement, dans un cadre départemental.

### **Article 2** : Durée de l'agrément

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Son renouvellement peut être sollicité dans les conditions prévues aux articles R.141-17-1 et R.141-17-2 du code de l'environnement, six mois au moins avant sa date d'expiration.

### **Article 3** : Obligations réglementaires

Conformément aux dispositions de l'article R.141-19 du code de l'environnement, l'association Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique est tenue d'adresser chaque année au préfet du Cher, par voie postale ou voie électronique, les documents listés à l'article 3 de l'arrêté du 12 juillet 2011 :

- les statuts et le règlement intérieur, s'ils ont été modifiés depuis leur dernière transmission,
- l'adresse du siège de l'association et son adresse postale si elles ont changé depuis leur dernière transmission,
- les nom, profession, domicile et nationalité des personnes qui, à un titre quelconque, sont chargées de l'administration de l'association,
- le rapport d'activité, les comptes de résultat et de bilan et leurs annexes approuvés par l'assemblée générale ainsi que le compte rendu de cette assemblée,
- le compte rendu de la dernière assemblée générale ordinaire et celui de toute assemblée générale extraordinaire éventuelle,
- le ou les montants des cotisations, le produit de ces cotisations ainsi que le nombre et la répartition géographique des membres à jour de leur cotisation décomptés lors de l'assemblée générale, en précisant le nombre de membres, personnes physiques,
- le nombre de membres, personnes physiques, cotisant par l'intermédiaire d'associations fédérées, s'il y a lieu,
- les dates des réunions du conseil d'administration.

#### **Article 4** : Modalités de retrait de l'agrément

A tout moment au cours de cette période de cinq années, l'agrément accordé pourra faire l'objet d'un retrait par M. le préfet du Cher, notamment si l'association ne justifie plus du respect des conditions prévues par les articles L.141-1 et R.141-2 du code de l'environnement ou si elle ne remplit pas les obligations prévues à l'article 3 du présent arrêté.

#### **Article 5** : Modalités de demande de renouvellement

Pour une demande de renouvellement de l'agrément, le dossier devra comporter :

- une demande de renouvellement précisant le cadre régional ou départemental pour lequel le renouvellement de l'agrément est sollicité,
- une note présentant l'évolution de l'association au cours des cinq années écoulées relativement à son activité, au champ géographique dans lequel elle intervient ainsi que tout élément de nature à justifier la demande de renouvellement,
- les documents dont la liste figure à l'article 3 du présent arrêté s'ils n'ont pas été communiqués dans le cadre de l'exécution des obligations incombant à l'association au titre de l'article R.141-19 du code de l'environnement,
- le contrat d'engagement républicain signé.

#### **Article 6** : Exécution et publication

M. le secrétaire général de la préfecture du Cher et le directeur départemental des Territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et qui sera notifié à M. le président de Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique, et dont une copie sera également adressée à Mmes les sous-préfètes des arrondissements de Vierzon et de Saint-Amand-Montrond et au greffe de tribunal judiciaire de Bourges.

A Bourges, le 20 janvier 2023

Le préfet, et par délégation,  
Le directeur départemental, et par subdélégation,  
La cheffe de bureau,

*signé*

Claire GOBLET

#### **Voies et délais de recours**

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Préfecture du Cher

18-2022-11-20-00001

A R R E T E N° 2022-1543 Accordant la médaille  
d honneur Agricole  
à l occasion de la promotion du 1er janvier 2023



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**A R R E T E N° 2022-1543**

**Accordant la médaille d'honneur Agricole  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023**

Le préfet du Cher,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de monsieur Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner la médaille d'honneur agricole ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023 ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

**- Madame ARTEIL Géraldine**

Conducteur d'installation process, FROMAGERIE D'ANJOUIN, ANJOUIN  
demeurant à GENOUILLY

**- Monsieur ARTUR Christophe**

Moniteur / formateur, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à VAILLY-SUR-SAUDRE



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame BERGERE Angélique**

Assistante sociale, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à COUY

**- Monsieur BONNEVIE Cyril**

Analyste développeur informatique, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, BOURGES  
demeurant à SAINT-DOULCHARD

**- Madame BONNIER Marie-Claude**

En activité service mutualisme caisse régionale crédit agricole centre loire bourges, CAISSE  
REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à COUST

**- Madame CHABOT Cécile**

Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS

**- Madame CHOLLET Laëtitia**

Animatrice, FROMAGERIE D'ANJOUIN, ANJOUIN  
demeurant à GRACAY

**- Monsieur FOURNIER Xavier**

Conseiller clientèle particuliers, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY

**- Monsieur GIRAUDON David**

Directeur d'agence, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS

**- Madame GREMILLET Katia**

Conducteur d'installation process, FROMAGERIE D'ANJOUIN, ANJOUIN  
demeurant à GENOUILLY

**- Monsieur JOFFRE Antoine**

Directeur de ccm, CAISSE DE CREDIT MUT AGRIC DU CTRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

**- Madame LALOUBERE Laurence**

Assistante technique, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à INEUIL

**- Madame POTIER Angéline**

Conducteur machine, FROMAGERIE D'ANJOUIN, ANJOUIN  
demeurant à GENOUILLY

**- Madame VILLAUDY Marie-Laure**

Expert senior au service engagements du crédit agricole centre loire, CAISSE REG CREDIT  
AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à VIGNOUX-SOUS-LES-AIX



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Monsieur WELSCH Ludovic**  
Expert paie, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

**Article 2** : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame ARTEIL Géraldine**  
Conducteur d'installation process, FROMAGERIE D'ANJOUIN, ANJOUIN  
demeurant à GENOUILLY

- **Madame BONNIER Marie-Claude**  
En activité service mutualisme caisse régionale crédit agricole centre loire bourges, CAISSE  
REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à COUST

- **Madame DA SILVA Valérie**  
Conseillère de cliente, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

- **Monsieur EMERY David**  
Conseiller spécialisé bovins viande, CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER, SAINT-  
DOULCHARD  
demeurant à LA CELETTE

- **Madame FABRY Florence**  
Assistant conseil, MSA SERVICES BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

- **Madame FERRAND Nathalie**  
Conseillère technique en élevage bovins lait, CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER,  
SAINT-DOULCHARD  
demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND

- **Madame FEUILLOT Nadia**  
Salarie, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON 9EME  
demeurant à BENGY-SUR-CRAON

- **Madame LEPRETRE Catherine**  
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

- **Madame MOREAU Claudine**  
Directrice qualité transformation, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE,  
BOURGES  
demeurant à DUN-SUR-AURON



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Monsieur PERNIER Bruno**

Agent de pesées, CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER, SAINT-DOULCHARD  
demeurant à SANCOINS

**- Madame POULAIN Sylvie**

Analyste, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à LES AIX-D'ANGILLON

**Article 3 :** La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

**- Madame BONNIER Marie-Claude**

En activité service mutualisme caisse régionale crédit agricole centre loire bourges, CAISSE  
REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à COUST

**- Madame BOUET Isabelle**

Assistante de direction, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à MOULINS-SUR-YEVRE

**- Monsieur BOUET Thierry**

Cadre administratif, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à MOULINS-SUR-YEVRE

**- Madame CHAUVELLIER Catherine**

Technicien pssp, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à SAINT-DOULCHARD

**- Madame GE Valérie**

Coordonnateur, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

**- Monsieur MILLET David**

Agent conseil appro collect 1 e, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AXEREAL, VEAUGUES  
demeurant à VEAUGUES

**- Monsieur PARIS Philippe**

Employé caisse régionale de crédit agricole centre loire, CAISSE REG CREDIT AGRI  
MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à FUSSY

**Article 4 :** La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

**- Madame BOUCHERY Françoise**

Contrôleur, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à GARDEFORT



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame BRODIN Odile**

Conseillère spécialisée, CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER, SAINT-DOULCHARD  
demeurant à IVOY-LE-PRE

**- Madame BURETTE Chantal**

Conseiller, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à LA CHAPELLE-D'ANGILLON

**- Madame CAINER LEFORT Catherine**

Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à TROUY

**- Monsieur DE TAILLANDIER Max**

Responsable de département, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

**- Monsieur FEUILLET Jean Charles**

Responsable de site, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AXEREAL, LES AIX-D'ANGILLON  
demeurant à IVOY-LE-PRE

**- Madame GUILLARD Dominique**

Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à VIGNOUX-SOUS-LES-AIX

**- Monsieur MATTHIAU Hervé**

Expert pssp, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

**- Monsieur ROYER Philippe**

Technicien services généraux, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

**Article 5 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Bourges, le 22 novembre 2022

Le préfet,

Signé : Maurice BARATE



Préfecture du Cher

18-2022-12-01-00007

A R R E T É N° 2022-1587 Accordant la médaille  
d honneur régionale, départementale et  
communale  
à l occasion de la promotion du 1er janvier 2023

**A R R E T É N° 2022-1587**

**Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023**

Le préfet du Cher,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de monsieur Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher,

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

**A R R E T E :**

**Article 1er** - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

- **Monsieur EMERY Bruno**  
Conseiller municipal, COUST, demeurant à COUST
- **Madame ROGER Christine**  
Conseillère municipale, COUST, demeurant à COUST

**Article 2 :** la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ADELIN Isabelle née COVINDIN-SIRANIN**  
Aux pueric terr cl norm, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Madame AISSAOUI Farida née DEMIK**  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER ROMORANTIN LANTHENAY, demeurant à VIERZON.
- **Madame ALVES ARAUJO Johanna**  
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame ALVES Marie-Laure née PALLOT**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS.
- **Monsieur AMAR Daviddec**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à VERNAIS.
- **Madame ANDRE Nadine née TAILLANDIER**  
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Monsieur ARNAUD Rodolphe**  
Infirmier catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.
- **Madame ARRIGONI Agnès née TROUVE**  
Agent social ppal de 2e classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.
- **Madame AUGER Fabienne née HURIAU**  
Adjoint des cadres hospitaliers classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame BANDERIER Sandrine**  
Auxiliaire de puériculture de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame BARBOSA Maria-Cristina née DA SILVA**  
Adjoint ter. anim ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame BARDIN Marie-Thérèse née FUMOUX**  
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
- **Monsieur BARRET Olivier**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE ORVAL, demeurant à ORVAL.
- **Monsieur BARTALENA Thierry**  
Adjt technique principal 2ème classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à SAINTE-SOLANGE.
- **Madame BATISTE Valérie**  
Ouvrier principal 2e cl, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VALLENAY.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Monsieur BEAUVOIS Marc**

Agent de maîtrise, instructeur ads, CC TERRES DU HAUT BERRY, demeurant à VEAUGUES.

**- Madame BECHEREAU Marie-Line**

A.s.h. qualifiée c.s., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.

**- Monsieur BELARBI Kaddour**

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame BELON-BARBIER Catherine née BELON**

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame BEN AICHA Halima**

Aide-soignant cn cat. b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.

**- Monsieur BERNARD Christophe**

Ide en soins généraux, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à TORTERON.

**- Madame BERTHOMIER Marie-Josèphe née COURTAUD**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX.

**- Monsieur BESSEMOULIN Patrick**

Agent maîtrise principal, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à JUSSY-CHAMPAGNE.

**- Madame BIGNON Sylvie née VILLENEUVE**

Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE BELLEVILLE SUR LOIRE, demeurant à BELLEVILLE-SUR-LOIRE.

**- Madame BIRLOUEZ Mélanie**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON.

**- Madame BLANDIN Stéphanie**

Responsable du service entretien, COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PUY, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

**- Monsieur BLOND Renaud**

Ingénieur territorial, CHER - INGENIERIE DES TERRITOIRES, demeurant à MARMAGNE.

**- Madame BLONDY MESLIER Corine née BLONDY**

Adjoint administratif principal 1ère classe, secrétaire de mairie, COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN, demeurant à CHAVANNES.

**- Madame BOISSEAU Alexandra née JUDEAUX**

Technicien principal 2ème cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à FOECY.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame BOISTARD Christine**

Aide-soignant cs cat. b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

**- Madame BONNEAU Angélique**

Adjt d'animation principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Madame BOOS Ginette**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame BOSSELE Odile née BEDU**

Adjt technique principal 2cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame BOUAKKAZ Zeera**

Animateur principal 2eme cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame BOULAIS Anne**

Infirmiere en soins generaux 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

**- Monsieur BOULANGEOT Jean-Louis**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT MARTIN D AUXIGNY, demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.

**- Madame BOULAY Agnès**

Adjoint d'animation ppal 2 cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame BOURGEOIS Alice née LEBRUN**

Ide en soins généraux, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à COURS-LES-BARRES.

**- Madame BRUNEL Veronique née PAGNARD**

Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX.

**- Madame BRUNO Veronique née RIOTTE**

Redacteur principal de 1ere classe, COMMUNE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Monsieur CABALLERO Jérónimo**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur CABANNE Christian**

Adjoint technique ppal 2 cl, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS.

**- Monsieur CAILLOT Hervé**

Adjoint technique ppal 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame CHAILLOU Nathalie**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PIERRE DEZARNAULDS, demeurant à SURY-PRES-LERE.

**- Monsieur CHANTEPIE Jérôme**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame CHAPIN Sophie**

Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON.

**- Monsieur CHARDON Matthieu**

Agent de maîtrise, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à MARMAGNE.

**- Madame CHERRIER Valérie née DREUX**

Accompagnant educ. et social, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

**- Madame CHEVRETTE Séverine née DAVAILLE**

Aide-soignant cn cat.b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DREVANT.

**- Madame CHEVRIER Catherine née RABASTE**

Adjoint administratif ter., COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

**- Monsieur CHICA Frederic**

Technicien supérieur hospitalier 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à BOURGES.

**- Madame CLEMENT Nathalie née CLEMENT**

Ingenieur principal, SDE 18, demeurant à BOURGES.

**- Madame COCHE Anaise née CADET**

Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Madame COCHERIL Nathalie née LE GLOAN**

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame CORIDON Dany née LOPEZ**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame COURTOT Delphine**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à UZAY-LE-VENON.

**- Madame CRESPAT Nathalie**

Aide-soignant cl supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame DADA Christine née LAROCHE**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame DALLEE Mikaëlle née PAYET**

Attaché principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur DANIEL Yannick**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT, demeurant à BRUERE-ALLICHAMPS.

**- Madame DAOUDA-DODU Noëlle née DODU**

Infirmier. cat a gr.2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Monsieur DAROUICHE Ahmed**

Adjoint ter. d'animation, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame DA SILVA Laurence**

Adjoint technique ppal 2 cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame DATCHY Hélène**

Directrice générale des services, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

**- Madame DELALANDE Myriam née PORTRON**

Agent social ppal de 2e classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur DELOUCHE Emmanuel**

Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Madame DEMOULE Nadège née PISSINE**

Adjoint tech ter. ppal 1e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame DESCHAMPS Floriane**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE, demeurant à COUARGUES.

**- Madame DEUNF Sandrine**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame DEVIVIER Rachel**

Infirmiere categorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à TROUY.

**- Madame DHUMEAUX Stephanie**

Agent des services hospitaliers qualifie, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à MONTLOUIS.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame DIGIS Zehra**

Adjoint adminis.ter.pl.1e, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur DRIF Rachid**

Adjoint d'animation principal 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

**- Madame DUBOIS Karine**

Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT.

**- Monsieur DUBOST Lionel**

Agent de maîtrise principal / responsable équipe maintenance, REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur DUMANGE Ludovic**

Ouvrier principal 2eme classe, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.

**- Madame DUMONTET Isabelle née LOURY**

Ouvrier principal 2cl, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à NOZIERES.

**- Madame DURAND Viviane**

Professeure d'enseignement artistique de classe normale, COMMUNE DE FLEURY LES AUBRAIS, demeurant à BOURGES.

**- Madame DUREUIL Cécile née CAMBIER**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS.

**- Madame DUTERDE Sabrina née AUBRY**

Adjoint adminis.ter.pl.1e, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

**- Madame EGRE Nadege née DURY**

Atsem principal de 1ere classe, COMMUNE D ISSOUDUN, demeurant à CHAROST.

**- Monsieur EMERY Bruno**

Conseiller municipal, MAIRIE COUST, demeurant à COUST.

**- Madame FALCETTA Magali née PUARD**

Redacteur principal 1ere - gestionnaire rh, CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY, demeurant à VIERZON.

**- Madame FAUVET Cecile née GUILLAUMOU**

Attache, COMMUNE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à TROUY.

**- Madame FERRAS Latéfa**

Animateur principal 2eme cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.





**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Madame FERREIRA Laetitia née PLISSON**  
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à BOUZAIS.
  
- **Madame FERREIRA Mireille née BRUNET**  
Adjoint tech ter. ppal 1e cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.
  
- **Madame FOUQUET Virginie**  
Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LEVET.
  
- **Monsieur FOURNIER Thierry**  
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
  
- **Madame FRASNIER Marina née LEFEVRE**  
Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à GRACAY.
  
- **Madame GAINANT-GAUDIN Anne-Sophie née GAUDIN**  
A.s.h. qualifiée c.n., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.
  
- **Madame GAINIER Françoise née LAFAY**  
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MARTIN D AUXIGNY, demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.
  
- **Madame GAUTHIER Carole née DEBOIS**  
Accompagnant educ. et social pr., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.
  
- **Monsieur GAUTHIER Laurent**  
Ouvrier principal 2cl, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.
  
- **Madame GAUTHIER Maria-Neige née MULAS**  
Adjoint adminis.ter.pl.1e, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
  
- **Madame GAUTHIER Patricia**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
  
- **Monsieur GENESTE Mickaël**  
Agent de maîtrise principal, CC TERRES DU HAUT BERRY, demeurant à PIGNY.
  
- **Madame GIRAUDON Isabelle née LEMAIRE**  
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.
  
- **Madame GODIGNON Yvette**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à LE CHATELET.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Monsieur GOYARD Laurent**  
Adjt tech ter pal 1cl, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.
- **Madame GUIGNARD Véronique**  
Adjoint ter. d'animation, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame GUILLARD Laetitia née PRAT**  
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à BOURGES.
- **Madame GUILLOUCHE Nathalie née DE FREITAS**  
Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.
- **Madame HUBERT Véronique**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT, demeurant à CHATEAUMEILLANT.
- **Monsieur HUCHET Sébastien**  
Adjoint technique ppal 2 cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Madame IOAN Marie-Ange née TOURNOIS**  
Aide soignante, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à SAINT-LEGER-LE-PETIT.
- **Madame JABLONSKI Isabelle**  
Puéricultrice cadre sup. santé, CC TERRES DU HAUT BERRY, demeurant à BOURGES.
- **Monsieur JACHETTA Laurent**  
Attache hors classe, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame JACQUET Manuelle née ROJAS**  
Adjt technique principal 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Madame JEGOUZO Séverine**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Madame JORY Carole**  
Technicien supérieur hospitalier 1ere classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-DOULCHARD.
- **Monsieur JOSEPH Jean-Wilnax**  
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame JOUANNE Aurelie née LANDRE**

Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

**- Monsieur JULIEN Venceslas**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à LOYE-SUR-ARNON.

**- Madame KERJEAN Angélique née BONTE**

Infirmier. cat a gr.1, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-AMBROIX.

**- Monsieur LABERGERIE Jean-Luc**

Ingenieur hors classe, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.

**- Monsieur LALLIER Ludovic**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à ARDENAIS.

**- Madame LAPLACE Maria Do Sameiro née DANTAS AMORIM**

Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame LARTAUD Sandra**

Adjoint ter. anim ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur LAURENT Patrick**

Aide soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame LAVAULT Nathalie née TASSIN**

Aide soignante, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à COUY.

**- Madame LEBERT Valérie**

Agent de maîtrise principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à NEUVY-SUR-BARANGEON.

**- Monsieur LEBRET François**

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à MARMAGNE.

**- Madame LECLERC Patricia née RAVEAU**

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER LA TOUR BLANCHE, demeurant à GRACAY.

**- Madame LECOMTE Catherine née CHARBY**

Aide-sougnant cs cat.b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.



**- Madame LEGUAY Jennifer**

Ide en soins généraux, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à JOUET-SUR-L'AUBOIS.

**- Madame LE MAUFF Carole**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame LEMKAHOUEM Emilie née MOKHNACHI**

Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER, demeurant à BOURGES.

**- Madame LE MOUEL Brigitte née BAUGARD**

Adjoint tech ter. ppal 1e cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE.

**- Madame LETELU Cecile**

Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Madame LIZEE Halima née AIT KHOUJA**

Adjoint ter. anim ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame MAILLY Catherine**

Adjointe technique territoriale principale 2eme classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à BEFFES.

**- Madame MANCEAUX Sergine née LAFOND**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à FARGES-EN-SEPTAINE.

**- Madame MARCEAU Sonia**

Aide soignante de classe superieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à COUST.

**- Monsieur MARCHE Jean-François**

Ouvrier principal, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à COURS-LES-BARRES.

**- Madame MENIGOT Angélique**

Adjoint adminis.ter.pl.1e, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame MERCIER Celine née LORRAIN**

Agent des services hospitalier qualifie, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Madame MIGUEL Christina**

Ashq de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER LA TOUR BLANCHE, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Monsieur MILLET Sébastien**

Adjoint technique principal 2ème classe/agent des espaces verts, COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE.

**- Madame MITRIOT Laure**

Infirmier. cat a gr.2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LIGNIERES.

**- Monsieur MONVILLE Philippe**

Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame MORETTE Aurélie**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BRECZY.

**- Madame MORIN Florence**

Rédacteur territorial, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur MOULINOT David**

Cadre supérieur de santé, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à TORTERON.

**- Monsieur NEDELEC Denis**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à VORNAY.

**- Madame NIGON Anne-Christina née CABRITA**

Adjoint adminis.ter.pl.1e, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur OLIVERO Thomas**

Adjoint administratif principal 2e classe, DEPARTEMENT DE L'INDRE, demeurant à MASSAY.

**- Monsieur PAGEL Stéphane**

Assistant d'enseign. artistiq, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur PALISSON Ludovic**

Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

**- Madame PALISSON Nadine née BORDELOUP**

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe - responsable médiathèque, COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT URSIN, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

**- Madame PARIS Sandra**

Adjoint administratif principal 1ere classe, EHPAD LE RAYON DE SOLEIL, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.

**- Madame PEREIRA Maria**

Rédacteur principal de 2ème classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame PEREIRA Maria née CABEIRO**

Adjoint administratif principal 2eme classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Madame PEREIRA Sandra née CATHELIN**

Aide soignante de classe supérieure, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à SAINT-LEGER-LE-PETIT.

**- Monsieur PERNOLLET Etienne**

Ingenieur principal, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON.

**- Madame PIEDOIS Anne née BERNACHEZ**

Infirmier. cat a gr.2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CIVRAY.

**- Madame PIERREL Catherine née MURAT**

Adjoint des cadres c.e., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BOURGES.

**- Madame PIGIER Sylvie**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur PIGNOLET DE FRESNES Frank**

Technicien principal de 1ere classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à MORLAC.

**- Madame PIMET Aurore**

Adjoint d'animation principal de 2eme classe, COMMUNE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Madame PIPET Aurore**

Aide soignante, EHPAD LE RAYON DE SOLEIL, demeurant à LIMEUX.

**- Madame PLANTUREUX Fanny**

Aide-soignant cn cat.b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

**- Monsieur PLOTEAU Stéphane**

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Monsieur POPINEAU Bruno**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame POTZELONY Stéphanie**

Aide-soignant cs cat.b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VERNAIS.

**- Monsieur POULETTE Pascal**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à PARASSY.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Madame POUPAT Virginie née JACQUES**  
Adjoint adminis. ter.pl. 2e, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEREAU.
- **Madame POYAC Lydie née BEGUET**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE.
- **Madame PROUCHNIAK Frédérique née MIFLEUR**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, CC TERRES DU HAUT BERRY, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.
- **Monsieur RATREMA Eric**  
Techn. sup. hosp. 1ere cl, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BOURGES.
- **Madame REGNIER Christine née SOULAT**  
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Monsieur REGNIER Max**  
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame RENARD Evelyne**  
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER ROMORANTIN LANTHENAY, demeurant à VIERZON.
- **Madame RENAUD Christelle**  
Adjoint adminis. ter.pl. 2e, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Monsieur RENTIEN Olivier**  
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à BOURGES.
- **Monsieur REVIDON éric**  
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.
- **Madame ROBIN Christele née PERICHE**  
Manipulateur en electroradiologie classe superieure, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
- **Madame ROBIN Isabelle**  
Aide-soignant cs cat. b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à UZAY-LE-  
VENON.
- **Monsieur ROCHE Christian**  
Aide soignant de classe supérieure, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL  
AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à JOUET-SUR-L'AUBOIS.
- **Madame ROESER Nadine**  
Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à  
SAINT-AMAND-MONTROND.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Madame ROGER Christine née FLUZAT**  
Conseillère municipale, MAIRIE COUST, demeurant à COUST.
  
- **Monsieur ROGER Patrick**  
Adjoint technique, MAIRIE COUST, demeurant à COUST.
  
- **Madame ROUSSEAU Hélène**  
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
  
- **Madame ROUSSEAU Virginie née PETIT**  
Adjoint administratif principal, COMMUNE DE BERRY BOUY, demeurant à BERRY-BOUY.
  
- **Monsieur RUDA Benoit**  
Ergothérapeute de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER LA TOUR BLANCHE,  
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
  
- **Madame SADDIK Barbara née ESCUDERO**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER,  
demeurant à PRIMELLES.
  
- **Madame SAILLIART Christelle née CHEVREAU**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER,  
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
  
- **Madame SALMON Isabelle**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à  
BOURGES.
  
- **Madame SAOUD Nassima née SEHAL**  
Aide soignante catégorie b classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND,  
demeurant à BOURGES.
  
- **Madame SAUVETTE Nathalie née AROLES**  
Infirmière d.e 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND,  
demeurant à LA CELLE.
  
- **Madame SAUVET Virginie**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à  
BOURGES.
  
- **Monsieur SAVIGNAT Stéphane**  
Educateur territorial aps, COMMUNE DE NEVERS, demeurant à CUFFY.
  
- **Monsieur SERRE Gilles**  
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à  
BOURGES.





**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame SEVIN Carole**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES, demeurant à LERE.

**- Madame SICARD Isabelle née HELION**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur SOULA Pascal**

Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame SUREAU Cinthia**

Infirmier. cat a gr.2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX.

**- Madame TAILLANDIER Laurence**

Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle, CC TERRES DU HAUT BERRY, demeurant à LURY-SUR-ARNON.

**- Madame TOUSSAINT Marie-Isabelle née LABY**

Aide-soignant cs cat. b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

**- Madame TUBIND Marie-Flore**

Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Madame TURPIN Marielle**

Infirmière d.e 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Madame VASSEUR Elsa**

Attaché principal, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON.

**- Monsieur VILMEN Philippe**

Chef d'équipe conducteur automobile, VILLE DE PARIS, demeurant à SAINT-SATURNIN.

**- Monsieur VINCON Thierry**

Ouvrier principal 1ere classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à THAUMIERS.

**- Madame VIVIER Emmanuelle**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame YOUNE KAYE Valerie née TISSIER**

Aide soignante catégorie b classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BOURGES.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Monsieur ZUZARTE Antonio**

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS.

**Article 3 :** la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL est décernée à :

**- Madame ALLIAUME Florence**

A.s.h. qualifie c.s., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BANNEGON.

**- Monsieur ANDRE Fabrice**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE FUSSY, demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS.

**- Madame AUBRUN Patricia née COLIN**

Assistant medico administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VIERZON.

**- Madame AUSSIETTE Valerie**

Atsem principale de 2ème classe, COMMUNE DE TROUY, demeurant à TROUY.

**- Monsieur BAUDU Patrick**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-MOULON.

**- Monsieur BENBOURNANE Madjid**

Agent maitrise, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS.

**- Madame BERTHET Annick née DURAND**

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à DREVANT.

**- Madame BISCARO Ghislaine née RAGU**

A.s.h. qualifie c.s., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.

**- Madame BONNEFOY Fabienne née COUSIN**

Adjt administratif principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à PREUILLY.

**- Monsieur BOURDEAU Martial**

Adjoint technique ppal 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur CARRE Benoit**

Aide soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à BRINAY.

**- Monsieur CATHELIN Lionel**

Adjoint technique principal de 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE NEVERS, demeurant à SAINT-LEGER-LE-PETIT.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame CHERAMY Ingrid née LEFORT**

Infirmière catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VASSELAY.

**- Madame CLAIRENBEAUD Valérie née FOUTRIER**

Infirmière en soins gx hors classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur CLAUSS Florent**

Ingénieur en chef, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à PRESLY.

**- Madame COUREAU Nathalie née GIRAULT**

Cadre de sante classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame CRON Celine**

Infirmière catégorie b classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BOURGES.

**- Madame CUTARD Nathalie**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Madame DABIN Marie née LAMELOT**

Assistante medico administrative classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VORNAY.

**- Monsieur DE-ANGELIS Maurice**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame DEBONO Christine née NONNATO**

Adjoint administratif ppal 1 cl, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

**- Madame DEMAY Sophie**

Educateur des aps principal de 1ère classe, CC COEUR DE LOIRE, demeurant à SURY-PRES-LERE.

**- Madame DIVET Nathalie**

Infirmier. cat a gr.2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Madame DUBOIS Carole**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC HABITAT DU CHER, demeurant à BOURGES.

**- Madame DUMEZ Catherine née BRUNAUD**

A.s.h. qualifiée c.s., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Madame DUPUIS Veronique**  
Aide medico psychologique principal, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LOO, demeurant à ARGENVIERES.
  
- **Monsieur FERNANDES GASPAR Jean-Michel**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE MORTHOMIERS, demeurant à MORTHOMIERS.
  
- **Madame FOREST Marie-France née GABORET**  
Attaché territorial, COMMUNE DE SUBLIGNY, demeurant à SUBLIGNY.
  
- **Madame GAUTHIER Nathalie**  
A.s.h. qualifie c.s., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à ARDENAIS.
  
- **Monsieur GHEMID Salah**  
Adjt tech ter pal 1cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
  
- **Monsieur GIGOT René**  
Adjt tech ter pal 2cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
  
- **Madame GIMENEZ Annie née DIDIER**  
Aide-soignant cs cat. b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.
  
- **Monsieur GIRARD Frédéric**  
Adjoint tech ter. ppal 1e cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEREAU.
  
- **Madame GIRARD Sandrine née MANGANE**  
Infirmier. cat a gr.1, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CORNUSSE.
  
- **Madame HAIMET Claudine née AVIGNON**  
Infirmiere d.e 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX.
  
- **Madame HALTEBOURG Veronique**  
Ergotherapeute de classe superieure, CENTRE HOSPITALIER LA TOUR BLANCHE, demeurant à BOURGES.
  
- **Madame HEMERY Isabelle**  
Animatrice, EHPAD LE RAYON DE SOLEIL, demeurant à TROUY.
  
- **Madame HEYNE Nelly**  
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER, demeurant à BOURGES.
  
- **Madame HOSSENLOPP Isabelle née GEORGES**  
Ouvrier principal 1er classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame JACQUELIN Nathalie**

Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LOO, demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER.

**- Madame JACQUET LEGER Carole née LEGER**

Adjt administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

**- Madame KACZMAR Rabira née LITIM**

Infirmière cadre de sante paramedical, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VIGNOUX-SOUS-LES-AIX.

**- Monsieur KALOWY Christophe**

Agent de maitrise, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

**- Madame LABBACI Baya**

Aide soignante catagorie b classe normale, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Madame LAHMEUR Laurence née RIEUL**

Assistant de conservation, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Monsieur LAMEILLEUR Jean-Pierre**

Educateur ter. aps pl 1ère cl, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame LAMY Christelle**

Cadre superieur de sante, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

**- Madame LAPERCHE Isabelle née MERLIN**

A.s.h. qualifie c.s., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.

**- Monsieur LARCHEVEQUE Benoit**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à MARMAGNE.

**- Monsieur LATOUR Eric**

Aide soignant categorie b classe superieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Madame LAUGUIOT Sophie née PERRIN**

Adjoint des cadres classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VIERZON.

**- Madame LEFEBVRE Violaine**

Infirmière en soins généraux hors classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE NEVERS, demeurant à NEUVY-LE-BARROIS.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame LEROY Corinne**

Assistant soc educ cl excep, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.

**- Madame MACIA Laurence née GIRAUD**

Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à BOURGES.

**- Madame MARCHAIS Corinne née DUFLOUX**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC HABITAT DU CHER, demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.

**- Madame MASSON Véronique**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame MAUPETIT Nathalie née GIRAULT**

Infirmière de classe supérieure, EHPAD LE RAYON DE SOLEIL, demeurant à BOURGES.

**- Madame MELIN Carole**

Aide-soignant cl supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.

**- Madame MERCIER Béatrice**

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame MERLIN Catherine née BONNIN**

Aide soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX.

**- Madame MEROT Chantal née BODIN**

Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à BOURGES.

**- Madame METENIER Catherine née FALATOWIEZ**

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BOURGES.

**- Madame MICHEL Nathalie**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Madame MONTAGU Martine**

Rédacteur principal 2 -ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE, demeurant à BOULLERET.

**- Madame MOREAU Florence née LOUP**

Aide-soignant cs cat.b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VENESMES.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame NADAUD Beatrice née FRIGOLS**

Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Madame NEVEU Maryline née GUIGNARD**

Agent de maitrise, COMMUNE DE TROUY, demeurant à TROUY.

**- Madame NORMAND Virginie**

Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à LURY-SUR-ARNON.

**- Monsieur PATRIGEON Jean-Noël**

Adjoint technique principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC HABITAT DU CHER, demeurant à MASSAY.

**- Madame PETITOU Sylvie**

Aide soignante categorie b classe superieur, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à SAINT-JUST.

**- Madame PHILIZOT Elisabeth née BARROSO**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT URSIN, demeurant à BOURGES.

**- Madame PINOTEAU Lydie**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, OFFICE PUBLIC HABITAT DU CHER, demeurant à AVORD.

**- Madame PINSON Corinne née GEORGES**

Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur PREIRA Auguste**

Adjoint d'animation principal de 2eme classe, COMMUNE DE SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Madame PROTAT Nathalie**

Agent des services hospitaliers qualifie classe superieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Monsieur RASLE Olivier**

Adjoint technique territorial principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à NOHANT-EN-GOUT.

**- Madame RAVault Dominique née PROUTEAU**

Adjoint administartif principal de 1ere classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

**- Madame SAGEAUX Véronique**

Accompagnant educ. et social pr., CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame SAUTEREAU Christelle**

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame SIAB Dabya**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Madame SUDRE Marie-Christine**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame TABRANT Pascale née RADUGET**

Educateur jeunes enfants grade 2, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à MORLAC.

**- Madame VAN LUYTEN Isabelle**

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Monsieur VATTAIRE Thierry**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT BOUIZE, demeurant à MENETREOL-SOUS-SANCERRE.

**- Madame VAUCHAMP Rolande née BRISSET**

Agent de maîtrise, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON.

**Article 4 :** la médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

**- Madame ACKER Nathalie née THEBAULT**

Aide soignante catégorie b classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHALIVOY-MILON.

**- Madame AMIOT Nelly née DUCOURTIAL**

Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LOO, demeurant à SAINT-LEGER-LE-PETIT.

**- Madame AUTISSIER Florence née VILLEQUENAULT**

Attaché territorial - directrice générale des services, CC TERRES DU HAUT BERRY, demeurant à QUANTILLY.

**- Madame BARDIN Isabelle née BUISINE**

Rédacteur principal de 1ère classe - secrétaire générale, COMMUNE DE NERONDES, demeurant à NERONDES.

**- Monsieur BENARD Eric**

Ouvrier principal 1re cl, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à IDS-SAINT-ROCH.





**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

- **Monsieur BERNARD Thierry**  
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.
  
- **Monsieur BERTHELON Franck**  
Rédacteur principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à BOURGES.
  
- **Monsieur BEVIERE Bruno**  
Animateur principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à BOUZAIS.
  
- **Madame BIDORINI Veronique née MARROT**  
Assistante medico administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BOURGES.
  
- **Monsieur BLANCHARD Jacques**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE.
  
- **Madame BLANCHETON Marie-Claude**  
Aide-soignant cs cat.b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.
  
- **Monsieur BLOUCARD Hervé**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEREAU.
  
- **Madame BOULAIS Nathalie**  
Educateur de jeunes enfants, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à BOURGES.
  
- **Madame CARVALHO Maria**  
Aide soignante classe supérieure, EHPAD LE RAYON DE SOLEIL, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.
  
- **Madame CHARTIER Chantal née BILLONNET**  
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à DREVANT.
  
- **Madame CHOLLET Pascale**  
Adjoint adminis.ter.pl.1e, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.
  
- **Madame COLOMBI Marielle née MARTEAU**  
Assistante medico administrative classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.
  
- **Madame COLOMER Incarnacion**  
Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LOO, demeurant à SAINT-LEGER-LE-PETIT.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Monsieur CRIBIER Denis**

Attache principal - directeur des affaires juridiques, CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY, demeurant à MEREAU.

**- Madame DERGACH Catherine née MYSZKA**

Infirmière anesthésiste d.e. 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

**- Monsieur DESJARDINS Christophe**

Technicien pal 2cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BERRY-BOUY.

**- Monsieur DUCASSE Eric**

Infirmier anesthésiste 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

**- Madame DURIAUX Anne née GUEGUEN**

Aide soignante categorie b classe superieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LAZENAY.

**- Madame FOUQUET Sabine née LOBERT**

Adjt adm pal 1cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame GOMEZ Isabelle née LEDOUX**

Aide-soignant cl superieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à VIERZON.

**- Monsieur GOULOT Antoine**

Agent maitrise, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à QUINCY.

**- Monsieur GRANCINAT Christophe**

Agent maitrise, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame GUEUDET Christine**

Adjt tech ter pal 1cl, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à MARMAGNE.

**- Madame GUIGNARD Marie Solange née RIZAT**

Adjoint des cadres hospitalier classe normale, CENTRE HOSPITALIER SAINT AMAND MONTROND, demeurant à ORVAL.

**- Monsieur JOSSERAND Franck**

Ouvrier principal 1re cl, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

**- Madame JUNG Patricia**

Agent des services hospitaliers qualifié, CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Monsieur LEGLISE Patrick**

Aide soignant catégorie b classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à BOURGES.

**- Madame LEITE Marie-Alexandrine**

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur LENOIR Marc**

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Madame L HOPITAULT Marie Helene née MAILLOT**

Aide soignante catégorie b classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LISSAY-LOCHY.

**- Madame LUTREAU Agnès née REMANJON**

Aide-soignant cs cat. b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à OSMERY.

**- Monsieur MARTIN Régis**

Bibliothécaire principal, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**- Monsieur MILLET Hervé**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Monsieur MOIZANT Stéphane**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS.

**- Madame PIENNE-STEFANINI Sandrine née PIENNE**

Adjoint administratif principal de 1e classe/gestionnaire comptable service facturier, VILLE DE PARIS, demeurant à GRACAY.

**- Monsieur POUPAT Franck**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

**- Monsieur RAPEAU Jean-Philippe**

Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à ALLOUIS.

**- Madame ROSSIGNOL Françoise née MICHOT**

Animateur, COMMUNE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

**- Madame SADRIN Maryline née ROUZEAU**

Aide-soignant cs cat. b, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à DUN-SUR-AURON.

**- Monsieur SALIOU Pascal**

Agent de maîtrise principal, OFFICE PUBLIC HABITAT DU CHER, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication**

**- Madame SAUTIE Sylvie née TAILLANDIER**

Agent des services hospitaliers classe supérieure, EHPAD LE RAYON DE SOLEIL, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.

**- Monsieur WORONOWSKIEJ Olivier**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

**- Monsieur ZAMBAU Philippe**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 Rue de la Bretonnerie 45057 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Bourges, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le préfet,

Signé : Maurice BARATE

Préfecture du Cher

18-2023-01-20-00006

A R R E T É N° 2023-036 Accordant la médaille  
d honneur régionale, départementale et  
communale

**A R R E T É N° 2023-036**

**Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale**

Le préfet du Cher,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de monsieur Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher,

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

**A R R E T E :**

**Article 1er** - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

**- Monsieur Thierry DE MONTBEL**  
Ancien maire de Clémont

**Article 2** : Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

A Bourges, le 20 janvier 2023

Le préfet,

Signé : Maurice BARATE

Préfecture du Cher

18-2023-01-17-00001

Arrêté n°2023-026 accordant l' honorariat des  
anciens maires

**Arrêté n°2023-026**  
accordant l'honorariat des anciens maires

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

**Vu** le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de monsieur Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher,

**Vu** la circulaire NOR INT A 02 00085 C du 4 avril 2002 et la circulaire NOR INT A 04 00132 C du 12 novembre 2004 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,

**Vu** la demande du 16 janvier 2023 adressée par le maire de Clémont,

**Sur** proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Thierry DE MONTBEL, ancien maire de Clémont, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

A Bourges, le 17 janvier 2023,

Le préfet,

Signé : Maurice BARATE



Préfecture du Cher

18-2023-01-24-00001

Arrêté n°2023-0038 du 24-01-23 approuvant les  
dispositions spécifiques ORSEC du plan  
particulier d'intervention VIA LOGISTIQUE



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**  
**Direction des sécurités et de la communication**  
**Bureau de la sécurité civile**

**Arrêté n°2023-0038 du 24-01-2023**

Portant approbation du plan particulier d'intervention VIA LOGISTIQUE,  
établissement du Subdray

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite SEVESO III,

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L711-1 et suivants,

**Vu** le code de l'environnement,

**Vu** l'article 8 alinéa II du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention,

**Vu** le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004,

**Vu** le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE, préfet du Cher ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-1-0145 en date du 13 mars 2017 portant approbation du plan particulier d'intervention de VIA LOGISTIQUE établissement du SUBDRAY ;

**Vu** la consultation préalable des services concernés ;

**Sur** proposition de la directrice de cabinet du préfet du Cher ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan particulier d'intervention VIA LOGISTIQUE du 13 mars 2017 est abrogé.

**Article 2** : Les dispositions du plan particulier d'intervention VIA LOGISTIQUE, établissement du Subdray ci-après annexées, sont approuvées et entrent en vigueur à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs.

**Article 3** : le secrétaire général de la préfecture du Cher, la directrice de cabinet, la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond, la sous-préfète de Vierzon, les chefs des services de l'État concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Bourges, le 24/01/2023

Signé : le préfet  
Maurice BARATE

#### NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

RECOURS GRACIEUX :	<p style="text-align: center;">*</p> <p>Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).</p>
HIÉRARCHIQUE :	<p style="text-align: center;">**</p> <p>Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).</p>
CONTENTIEUX :	<p style="text-align: center;">***</p> <p>Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.</p>
SUCCESSIF :	<p style="text-align: center;">****</p> <p>Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration</p>

Préfecture du Cher

18-2023-01-23-00001

Arrêté n°2023-0040 du 23 janvier 2023  
autorisant les agents agréés du service interne de  
la sécurité de la SNCF à procéder à des  
palpations de sécurité

**Arrêté n°2023-0040 du 23 janvier 2023**  
autorisant les agents agréés du service interne de la sécurité de la SNCF  
à procéder à des palpations de sécurité

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code des transports, notamment ses articles L. 2251-1, L. 2251-9 et R. 2251-49 à 52 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

**Vu** le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-1598 du 7 décembre 2022 accordant délégation de signature à Mme Agnès BONJEAN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet et chef de projet sécurité routière dans le département du Cher

**Vu** la demande présentée par le chef d'unité opérationnelle Centre-Val de Loire de la direction de zone de sûreté Ouest de la SNCF -sûreté ferroviaire-, sollicitant une autorisation à procéder à des palpations de sécurité pour la période du vendredi 3 février au dimanche 5 mars 2023 inclus ;

**Considérant** qu'en application de l'article R. 2251-52 du code des transports, tout agent agréé du service interne de sécurité de la SNCF, spécialement habilité à cet effet et agréé par l'État, ne peut réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux déterminés par l'arrêté préfectoral constatant l'existence de circonstances particulières susceptibles d'engendrer une menace grave pour la sécurité publique ;

**Considérant** que les attentats et tentatives d'attentats en France, concernant notamment le transport ferroviaire (attentat manqué du Thalys le 21 août 2015 et attentat de la gare Saint-Charles à Marseille le 1<sup>er</sup> octobre 2017) traduisent un niveau élevé de menace terroriste ; que les transports en commun constituent une cible particulièrement vulnérable en période de vacances scolaires ;

**Considérant** que l'état de la menace terroriste précitée caractérise l'existence de circonstances particulières susceptibles d'engendrer une menace grave à l'ordre public au sens des articles L. 613-2 du code de la sécurité intérieure et R. 2251-52 du code des transports ;

**Considérant** les grands départs pendant les vacances scolaires d'hiver du vendredi 3 février au dimanche 5 mars 2023 ;

**Considérant** qu'en application des articles L. 2251-9 du code des transports et L. 613-2 du code de la sécurité intérieure, les agents du service interne de sécurité de la SNCF peuvent procéder à l'inspection visuelle des bagages et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille ;

**Considérant** qu'il apparaît nécessaire, en plus des prérogatives précitées, de permettre aux agents du service interne de sécurité de la SNCF, spécialement habilités à cet effet et agréés par l'État, de procéder, avec le consentement exprès des personnes, à des palpations de sécurité ;

Sur la proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : du vendredi 3 février au dimanche 5 mars 2023 inclus, les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF sont autorisés à procéder, avec le consentement de leur propriétaire, à des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transport situés dans les lieux suivants :

- **toutes les gares du département du Cher (18).**

**Article 2** : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet du Cher (Place Marcel Plaisant, 18020 BOURGES) ; d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur (Place Beauvau, 75008 PARIS) ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans (28 avenue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS cedex1).

**Article 3** : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, Mesdames les sous-préfètes de Vierzon et Saint-Amand-Montrond, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départemental, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bourges.

À Bourges, le 23 janvier 2023

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation  
la sous-préfète, directrice de cabinet  
Signé: Agnès BONJEAN